

CHALLENGE REGIONAL EQUIP'ATHLE
Minimes (U16)
Tour Qualificatif Bretagne 10/10/2020

Les objectifs du Challenge Régional Équip'Athlé

- A. Proposer aux Minimes/U16, une compétition par équipes se déroulant sur l'ensemble de l'année.
- B. Sortir du système pyramidal classique, afin de participer à la fidélisation du plus grand nombre et à la valorisation de la pratique compétitive. Les finales Régionales servent uniquement à valoriser la compétition aux yeux des jeunes et des clubs et à offrir l'occasion d'un déplacement Régional aux Minimes(U16).
- C. Renforcer au sein de nos clubs, quels que soient leurs effectifs, une démarche collective et participative en développant un athlétisme de proximité accessible à tous.

1. Nature de la Compétition

- 1.1. Le Challenge Régional Equip'Athlé est organisé conformément aux différents Règlements de la FFA.
- 1.2. La compétition comprend une phase qualificative à 2 tours (printanier et automnal) plus :
 - Une finale Régionale A pour les Minimes/U16,
- 1.3. Elle délègue aux Ligues (qui peuvent déléguer aussi aux Comités) l'organisation des tours qualificatifs selon le calendrier fixé par la CNJ.
- 1.4. Seules les catégories Minimes/U16 peuvent participer au Challenge Régional Equip'Athlé.
- 1.5. Chacun participe au challenge de sa catégorie (pas de sur-classement possible).

2. Programmes

Le Programme des finales, des tours printanier et automnal figure en **Annexe 1**.

3. Challenges décernés

3.1. FINALE A

- Un Challenge pour les meilleurs clubs de la catégorie Minimes/U16 masculins
- Un Challenge pour les meilleurs clubs de la catégorie Minimes/U16 féminines

4. Règlements Techniques des épreuves

Toutes les dispositions des règlements nationaux de compétition seront appliquées avec les précisions suivantes :

4.1. Composition des équipes

- Une équipe se compose de 4 athlètes au minimum et de 6 athlètes au maximum, plus un Jeune Juge des catégories Benjamins ou Minimes ;
- Pour tous les tours, la composition d'équipe devra être déposée avant le début de la compétition ;
- **aucun remplacement n'est autorisé dès que la compétition a débuté ;**
- La composition d'équipe peut être modifiée entre chaque tour ;
- Des équipes incomplètes ou mixtes (plusieurs clubs) peuvent être autorisées à concourir lors des tours de qualification mais ne peuvent prétendre à une

qualification.

4.2. Participations individuelles

- Les athlètes disputent au plus un triathlon tel que défini pour les Pointes d'Or

Triathlon Minimes/U16 :

GENERALISTE : 1 course + 1 saut + 1 lancer

ORIENTES : 2 concours + 1 course

2 courses de famille différente famille A : demi-fond marche, famille B :

sprint, famille C : Haies+ 1 concours

Chaque athlète peut participer, en plus de ses épreuves individuelles, au relais 4 x 60 mètres.

- Le nombre de participants d'une équipe dans une même épreuve est limité à 3.
- Le non-respect de cette clause entraînera pour l'équipe l'annulation des performances afin de ne garder que les 3 moins bonnes cotations dans cette épreuve.
- Le non-respect du règlement des Triathlons entraînera l'annulation de la meilleure des 3 cotations.
- Si l'athlète ne participe qu'à 2 épreuves :
 - En Minimes/U16 : interdiction de disputer 2 courses.
- Le non-respect de cette clause entraînera pour l'équipe l'annulation de la meilleure des 2 cotations.
- Afin de permettre aux athlètes la participation la plus large, lorsque le tour régional est organisé sur 2 jours, ils pourront participer à une seule épreuve supplémentaire. (épreuve ouverte non comptabilisée pour l'équipe).
- Si le tour est organisé sur une seule journée, le nombre maximal d'épreuves individuelles est de 3 par athlète.

5. Règlements techniques :

5.1. Nombre d'essais

- Lancer et Saut de distance : **4 essais par athlète.**
- Hauteur et Perche : **8 essais maximum par athlète.**
- Si le 8^e essai est réussi, il est accordé un seul essai à chaque hauteur supérieure jusqu'au premier échec.
- Les montées de barres ne peuvent pas être établies systématiquement en fonction des tables de cotation. Elles ne suivront donc pas les cotations de la table.

5.2. Cotations

- Les performances des athlètes sont cotées à la table en vigueur à la date du tour concerné, (disponible en ligne sur le site FFA).
- Un abandon (AB/DNF), ou une performance nulle (NM) dans une épreuve individuelle entraînent une cotation de 1 point.
- Une disqualification (DQ) entraîne une cotation de 0 point.
- **Cotation des relais à la table :**
 - **Pour les Minimes/U16** à toutes les phases, le règlement FFA s'applique

sans la disposition particulière précédente.

-

5.3. Totalisation des cotations pour l'équipe pour les Tours printanier, automnal et les Finales

- Les épreuves des tours printanier, automnal et des finales sont réparties en **7** familles : vitesse, haies, demi-fond/marche, sauts de distance, sauts avec barre, lancers hors cage (poids, javelot), lancers en cage (disque, marteau) plus le relais.
- Pour établir le classement, 12 performances (1 par famille plus celle du relais plus les 4 meilleures performances suivantes) sont prises en compte. Il s'y ajoute les points de jeune juge selon la cotation indiquée en 6.2.
- L'absence de cotation dans une famille n'est pas éliminatoire.
- Les équipes exæquos seront départagées par le temps réalisé dans l'épreuve de Relais.

6. Jeunes Juges + Officiels

- 6.1. Chaque équipe peut présenter un jeune juge, et un seul, certifié titulaire d'une licence FFA (compétition ou encadrement) des seules catégories Benjamins/U14 et Minimes/U16 sans qu'il soit obligatoirement de la même catégorie que son équipe.
- 6.2. Afin de valoriser la présence d'un Jeune Juge dans l'équipe et de mettre sa performance de niveau avec celle des autres athlètes de l'équipe du fait du passage de la Table de Cotation à 50 points, un Jeune Juge sera crédité de :
 - 15 pts pour un jeune juge certifié départemental (inscrit au DEO) ;
 - 25 pts pour un jeune juge certifié régional (inscrit au DEO) ;
 - 35 pts pour un jeune juge certifié Régional (inscrit au DEO).
- 6.3. Le Jeune Juge fera partie du Jury et devra officier réellement du début à la fin de la compétition.
- 6.4. Il ne peut de ce fait participer et marquer des points comme athlète lors de ce tour.
- 6.5. Il doit figurer sur le résultat de l'équipe pour permettre sa comptabilisation.
- 6.6. Chaque club doit présenter au minimum 2 officiels hors Jeune Juge ayant au minimum la qualification régionale / juge "2020".
- 6.7. Les officiels devront être licenciés pour la saison 2020/2021.

7. Organisation et Calendrier

7.1. Organisation des tours régionaux

- L'organisation des phases régionales est laissée à l'initiative des Ligues. Celles-ci peuvent décider de déléguer un ou l'ensemble des 2 tours à leurs Comités ou scinder les phases régionales en 2 ou plusieurs zones.
- L'organisation de ces phases déconcentrées doit respecter le calendrier fixé par la CNJ.
- Il appartient à chaque Ligue de valider et de faire respecter le calendrier des phases régionales du challenge EQUIP ATHLE.
- Les tours en plein air peuvent se dérouler sur deux jours afin de permettre des durées de compétition aussi brèves que possible mais il y a un seul classement pour l'ensemble des deux journées.

- Le programme des deux journées est laissé à l'initiative des organisateurs, en fonction des disponibilités (notamment des stades), mais devra respecter le règlement sur le total des deux journées pour la participation au Challenge Régional Equip' Athlé.
- Le classement Régional sera affiché sur le site fédéral pour chaque tour.
- En 2020, la période d'organisation des phases régionales est fixée comme suit : **Le tour automnal du 1 Septembre 2020 au 10 octobre 2020 inclus.**

Annexe 1 :

REGISTRE DES EPREUVES EQUIP'ATHLÉ
Tours automnal, printanier et FINALES

CATEGORIES	MINIMES/U16 GARÇONS	MINIMES/U16 FILLES
FAMILLES	EPREUVES	EPREUVES
VITESSE	50 m	50 m
	100 m	100 m
HAIES	80 m haies 84 cm	50 m haies 76 cm
	100 m haies 84 cm	80 m haies 76 cm
	200 m haies 76 cm	200 m haies 76 cm
DEMI-FOND MARCHE	1000 m	1000 m
	3000 m	2000 m
	3000 m marche	3000 m marche
SAUTS DE DISTANCES	Longueur	Longueur
	Triple saut	Triple saut
SAUTS AVEC BARRE	Hauteur	Hauteur
	Perche	Perche
LANCERS EN TRANSLATION	Poids (4kg)	Poids (3kg)
	Javelot (600g)	Javelot (500g)
LANCERS EN ROTATION	Disque (1,250kg)	Disque (800g)
	Marteau (4kg)	Marteau (3kg)
RELAIS	4 x 60 m	4 x 60 m